

Ozoir, le 3 Avril 2018

Aline VIVOT
Assistante de Direction

Aux Parents d'élèves de 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère}

CIRCULAIRE N° 2017-18-131

Objet : Campagne des Bourses Nationales Lycées **Année Scolaire 2018/2019**

Chers Parents,

Dans le cadre de la campagne des Bourses Nationales Lycées pour l'année scolaire 2018/2019, nous vous adressons, ci-joint, une fiche d'auto-évaluation avec le barème, en vue d'une éventuelle demande de bourses.

Dans le cas où les ressources de votre famille sont inférieures au plafond limite (**Revenu fiscal de référence** à prendre en compte figurant sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016), vous permettant ainsi de bénéficier de la bourse nationale, nous vous prions de nous contacter le plus rapidement possible au secrétariat, afin que le dossier nécessaire à l'établissement de votre demande vous soit remis.

La date limite de la campagne de bourse de lycée officielle est fixée nationalement au 20 juin 2018, passé ce délai le dossier sera déclaré irrecevable.

Les dossiers de demandes de bourses seront donc à déposer **au plus tard le 15 juin 2018 au secrétariat.**

Nous vous prions de croire, Chers Parents, à l'assurance de notre entier dévouement.



Aline VIVOT
Assistante de Direction

Nota : Si votre enfant est déjà Boursier National au Lycée en 2017/2018, cette note ne vous concerne pas. Les demandes de bourses sont reconduites automatiquement pour les lycéens.

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2018-2019 - Année de référence des revenus : 2016

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	17 938	14 199	12 059	9 726	6 045	2 362
2	19 317	15 492	13 155	10 609	6 717	2 823
3	22 076	18 073	15 348	12 379	8 060	3 741
4	25 526	20 657	17 541	14 147	9 402	4 658
5	28 975	24 530	20 830	16 800	11 417	6 035
6	33 116	28 402	24 120	19 454	13 434	7 411
7	37 255	32 276	27 410	22 105	15 448	8 790
8 ou plus	41 394	36 150	30 699	24 757	17 463	10 166
Montant annuel de la bourse	435 €	534 €	630 €	726 €	822 €	921€

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits
pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation
(liste déterminée par arrêté) : 341,71 €